



MUSULMANS

LA PRIÈRE MUSULMANE ET LE SALUT ORIENTAL.

(PLANCHE DOUBLE.)

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	

Les mahométans font dans les vingt-quatre heures cinq prières, qui ont pour noms en turc : la première le matin, au lever de l'aurore, *Sabah Namazy*; la deuxième immédiatement après l'heure de midi, *Oilah Namazy*; la troisième dans l'après-midi, à l'heure moyenne entre midi et la tombée du jour, *Akindy Namazy*; la quatrième au moment où le soleil se couche, *Acham Namazy*; la cinquième le soir, à la nuit close, *Yatzu Namazy*. L'attitude y joue un grand rôle.

On évite, pour la prière, d'avoir des habits somptueux et des bijoux. Les femmes ne prient point publiquement avec les hommes, mais chez elles ou bien à la mosquée quand ceux-ci n'y sont pas.

Ce sont les muezzins, comme on le sait, qui avertissent les fidèles en criant du haut des minarets des mosquées; chaque musulman fait alors ses ablutions et se rend à la mosquée, ou, s'il est dehors, se tourne vers la Mecque.

Cette purification corporelle par les ablutions précède toujours la prière; elle en est le prologue obligatoire. Cette coutume a évidemment été empruntée par le prophète aux juifs de l'Arabie.

Le n° 1 représente le muezzin faisant l'appel à la prière. Les n°s 2, 3, 4, 5, 6, 7, représentent les attitudes successives du lavage des pieds, du visage, des mains, et celles du recueillement qui doit suivre l'ablution. En outre du lavage des pieds jusqu'à la cheville, de celui du visage et de celui des mains jusqu'aux coudes, le rituel prescrit un lavage, non représenté, relatif aux souillures naturelles; ce lavage, qui suit celui des pieds, complète les soins de propreté par lesquels les musulmans se préparent à la prière.

C'est en voyage seulement, ou dans des cas d'impureté spécifiés (*Coran*, verset 9), qu'il est permis de remplacer l'eau par du « sable fin et pur ». La main ouverte ayant touché la terre fait sur le corps la même opération que si elle contenait de l'eau.

Le croyant, avant de commencer sa prière, étend un tapis ou un vêtement, se place dessus en se tenant debout, la figure tournée vers la Mecque; il répète le *istigfar* (demande de pardon), n°s 8, 9; puis, haussant les deux mains, il porte le pouce sur la partie inférieure de l'oreille et récite l'oraison préliminaire appelée *tekbir* (Allah ekber). Passant au *fatihah*, il récite au moins trois versets ou *ayat* de cette oraison, qui est le premier chapitre même du *Coran*, en posant les deux mains au-dessous de la ceinture, sur le nombril, la main droite toujours sur la main gauche et les yeux baissés vers la terre (n° 11).

Pour réciter le *tekbir*, puis le *tesbihk*, il incline profondément le corps et la tête, en posant les mains sur les genoux (nos 12, 13).

Il se dresse en prenant la position du *fatihah*, qu'il garde un instant (n° 14). Alors succède une prosternation (*soudjoud*) pendant laquelle on répète le *tekbir* et trois fois le *tesbihk*; la face est contre terre; les doigts des pieds, ceux de la main, à plat, serrés, le bout du nez, touchent le sol (n° 15).

Relevé, il reste un instant, assis sur ses genoux, les mains posant sur les cuisses, les doigts séparés, et il répète le *tekbir* (n° 16). Enfin, après une dernière prosternation (n° 17), la cérémonie se termine par une salutation à droite et à gauche, que le croyant, restant agenouillé, adresse aux deux anges gardiens supposés toujours à ses côtés, l'un pour l'exciter au bien, l'autre pour le charger du mal qu'il pourrait commettre.

La série de ces positions constitue un *rick'ah*. La prière dite *Namaz* se compose de deux de ces *rick'ah* ou *schefy*.

Le *Namaz* doit se faire avec le plus grand recueillement; lorsque le musulman est debout, son regard ne doit pas aller plus loin que la place occupée par son corps, une fois prosterné. Quand il s'incline, il regarde ses pieds; et, lorsqu'il est assis, ses genoux. Le regard ne doit pas aller au delà des épaules quand il salue à droite et à gauche.

Pendant le *Namaz*, qu'il soit en commun ou en particulier, aucune distraction n'est permise; on ne doit toucher ni son habit, ni son corps, ni faire claquer les doigts, ni cligner des yeux, ni tourner la tête à droite et à gauche, ni donner ni rendre le salut à quelqu'un, surtout avec la main, qu'il ne faut pas non plus porter sur le côté; en outre, la tête ne doit pas être nue avec des cheveux épars et flottants sur les épaules; il ne faut pas que l'habit soit négligé, ni que l'étoffe représente des figures d'hommes ou d'animaux, ni que les bords du vêtement soient jetés sur la tête ou les épaules; enfin, après avoir interdit, sous peine de péché, de lever les yeux au ciel, de s'asseoir la plante des pieds contre terre, de relever en se prosternant les manches de son habit, de se coucher entièrement sur les bras, de se frotter le front contre terre, le Coran défend le croisement des jambes

En outre de la purification décrite, nommée *woudou'*, il en est une autre, appelée *ghort*, qui consiste en une immersion totale du corps dans l'eau. Les musulmans font usage de celle-ci après l'acte conjugal ou après s'être approchés d'un mort; les femmes, tous les mois et après leurs couches.

Ces soins de propreté physique sont très-observés par les musulmans, qui, d'ailleurs, n'admettent que peu d'animaux dans les intérieurs, ne portent pas de robes traînantes, et ont un tapis spécial pour la prière et généralement double chaussure.

Le salut ou *salamlek* (nos 19, 20, 21, 22 et 23) se fait d'égal à égal, en portant la main droite au turban, tournée en dedans sans inclinaison; avec inclinaison, la main droite à la coiffure, l'autre pendante, s'il y a inégalité de condition; si la distance est plus prononcée, la main droite n'est plus élevée, mais elle est dirigée vers la terre, la gauche posée sur la poitrine; enfin, pour le salut tout à fait inférieur, les jambes plient et le corps s'incline pour que la main droite touche la terre, la main gauche est posée sur le genou gauche pour y aider. Les femmes saluent des deux mains ouvertes, tournées en dehors, élevées à la hauteur des épaules.

(Documents communiqués par M. le colonel Duhoussset.) Voir aussi Lane, *Manners and Customs of the modern Egyptians*; London, 1846, 2 vol. in-12.



MUSULMANS MUSULMANS MUSELMANNISCHS



IMP FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS